



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**de la Commune de HOHROD
- Séance du 14 avril 2025 -**

sous la présidence de M. Matthieu BONNET, Maire

La séance est ouverte à 19h32

Présents

10 M. BONNET Matthieu ; M. FRITSCH Charles ;
Mme DIERSTEIN-MULLER Francine ; M. GEORGEON Éric ;
M. FRITSCH Willy ; Mme HIGLISTER Sylvie ; M. MADHER
Jérôme ; Mme MICLO Stéphanie ; M. SAUMON Maxime ; M.
OTTER Pierre

Absent(e)s et excusé(e)s

1 M. DEYBACH Michel ;

Absent(e)

Procuration(s)

Secrétaire de séance

M. Willy FRITSCH

Invité(s)

1.	Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal	15
2.	Urbanisme	15
	2.1. Déclarations préalables.....	15
	2.2. Certificat d'urbanisme	15
3.	Conseil municipal – Etat annuel des indemnités des élus	16
4.	Vote des taux des impôts directs locaux	16
5.	Finances communales 2025 - Budget général.....	17
	5.1. Approbation du Compte Financier Unique	17
	5.2. Affectation des résultats 2024	19
	5.3. Vote des subventions.....	20
	5.4. Vote du budget primitif.....	20
6.	Finances communales 2024 – Budget service des eaux.....	22
	6.1. Approbation du Compte Financier Unique	22
	6.2. Affectation des résultats 2024	24
	6.3. Fixation du prix de l'eau	25
	6.4. Vote du budget primitif.....	25
7.	Affaire scolaire : Modification du temps scolaire pour l'après-midi à l'école élémentaire	27
8.	Personnel communal – Protection sociale complémentaire – approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance	28
9.	Affaires foncières.....	29
10.	Points divers	33

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 28 février 2025.

2. Urbanisme

2.1. Déclarations préalables

DP	068 142 25 0 0003	20/03/25	ABBE Grégory 1 chemin du Kreuzweg 68140 HOHROD	1 chemin du Kreuzweg	7	350	808	Réfection de la toiture avec changement des tuiles et des gouttières
DP	068 142 25 0 0004	31/03/25	DEYBACH Jean-Paul 6 chemin des Fontaines 68140 HOHROD	Rue du Village	1	308	997	Création d'une clôture
DP	068 142 25 0 0005	07/04/25	WOLF Laurence 39 chemin du Langaeckerle 68140 HOHROD	39 chemin du Langaeckerle	2	211	256	Installation et modification de garde-corps
DP	068 142 25 0 0006	07/04/25	LEGER Ghislaine 32 rue du Mont aux prêtres 45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE	13 chemin du Kuhsbach	4	136	825	Remplacement du garde-corps bois de la terrasse par un garde-corps alu coloris rouge pourpre
DP	068 142 25 0 0007	09/04/25	COMMUNE DE HOHROD	12 rue Principale	1	020	753	Changement des portes du bâtiment et du portail
DP	068 142 25 0 0008	09/04/25	COMMUNE DE HOHROD	Rue Principale	1	354	166	Ravalement du bardage bois et changement des volets
DP	068 142 25 0 0009	11/04/25	SCHILLIGER Kévin 21 rue Principale 68140 HOHROD	21 rue Principale	1	49	349	Pose d'une clôture ajourée en bois d'une hauteur de 1m10
DP	068 142 25 0 0010	11/04/25	WERTH David 21a rue Principale 68140 HOHROD	21a rue Principale	1	425	248	Implantation d'une cabane de jardin de 18 m² et mise en place d'un mur en gabion et d'un muret le long du ruisseau.
DP	068 142 25 0 0011	14/04/25	ESMIOL Isabelle 2 rue du Village 68140 HOHROD	2 rue du Village	1	24	410	Réfection de la toiture

2.2. Certificat d'urbanisme

CU	068 142 25 0 0002	08/04/25	WEREY Gaby 6 rue du Schlatt 68140 GRIESBACH -AU- VAL	7 route du Linge	6	109	1045	Construction d'une maison
CU	068 142 25 0 0003	10/04/25	Me Danièle BINGLER 21 rue de la République 68140 MUNSTER	12 chemin des Pâturages	1	274, 275, 277, 279	2163	Certificat d'urbanisme d'information

3. Conseil municipal – Etat annuel des indemnités des élus

Conformément à l'article 92 de la loi « Engagement et proximité », M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est obligatoire d'informer les membres du Conseil Municipal des indemnités perçues courant de l'exercice N-1. Les indemnités versées en 2024 sont les suivantes :

Nom	Qualité	Indemnité de fonction (brut)	Indemnité de fonction (net)	Autre	Total annuel (net)
BONNET Matthieu	Maire	10 062.60 €	8 704,08		8 704,08
FRITSCH Charles	Adjoint	4 883.28 €	4 224,12 €	Téléphonie : 331,20 € TTC	4 555,32 €
DIERSTEIN-MULLER Francine	Adjointe	4 883.28 €	4 224,12 €		4 224,12 €
GEORGEON Éric	Adjoint	4 883,28 €	4 224,12 €		4 224,12 €
	TOTAL :				21 707,64 €

4. Vote des taux des impôts directs locaux

Il revient au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou la hausse des taux d'imposition relatifs à la taxe sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti ainsi que de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est précisé que les bases prévisionnelles ont été revalorisées de 1,7% pour l'année 2025.

Monsieur le Maire explique que les dotations de l'Etat deviennent de plus en plus incertaines, et qu'il est important de sécuriser les revenus de la commune. Hohrod étant une commune comportant de nombreuses résidences secondaires et meublés de tourisme, ces dernières sont un levier pour l'impôt direct. Parallèlement, la participation des résidences principales à une augmentation constante contribue à un effort global, ces dernières moins sollicitées permettant la vie d'une commune.

Il est ainsi proposé de voter une augmentation des taux de 1% sur les propriétés bâties et non bâties ainsi que la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Vu l'article 1407 ter du Code Général des impôts

Ces explications apportées, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'utiliser la majoration de la part communale pour la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.
- **FIXE** les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,37 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57,10 %
 - Taxe d'habitation avec majoration sur les résidences secondaires : 10,86 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

5. Finances communales 2025 - Budget général**5.1. Approbation du Compte Financier Unique**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Dépenses de fonctionnement en €

Chapitre	Libellé	BP 2024	DM 2024	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	255 150,00	0,00	220 410,30
012	Charges de personnel	134 500,00	0,00	122 037,74
014	Atténuation de produits	500,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	47 400,00	0,00	41 843,62
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses réelles :	437 550,00		384 291,66
023	Virement section d'investissement	20 956,00	0,00	
042	Opération d'ordre entre sections (dont amortissements)	2 750,00	0,00	15 502,59
	TOTAL des dépenses de fonctionnement	461 256,00	0,00	399 794,25

Recettes de fonctionnement en €

Chapitre	Libellé	BP 2024	DM 2024	Réalisé 2024
70	Produits des services	131 350,00	0,00	197 498,64
73	Impôts et taxes	11 451,00	0,00	11 058,00
731	Fiscalité locale	140 214,00	0,00	194 638,64
74	Dotations et participations	99 649,00	0,00	115 960,99
75	Autres produits de gestion courante	23 592,00	0,00	10 501,46
	Total des recettes de gestion des services	406 256,00		529 657,73
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	12 780,00
	Total recettes réelles :	406 256,00	0,00	542 437,73
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00
R002	Résultat de fonctionnement reporté	55 000,00		
	TOTAL des recettes de fonctionnement	461 256,00	0,00	542 437,73

Dépenses d'investissement en €

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	Reste à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	45 135,00	7 260,00	4 135,00
204	Subvention d'équipements versées	5 632,00	5 632,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	532 492,06	59 800,63	164 358,08
Total des dépenses d'équipement		583 259,06	72 692,63	168 493,08
13	Subventions d'investissement	8 343,00	8 343,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		8 343,00	8 343,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	30 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		621 602,06	81 035,63	168 493,08
040	Opérations entre sections	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement		621 602,06	81 035,63	168 493,08

Recettes d'investissement en €

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	Reste-à-réaliser
13	Subventions d'investissement	125 093,00	14 766,49	15 025,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		125 093,00	14 766,49	15 025,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (avec 1068)	299 855,99	315 462,94	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Total des recettes financières		299 855,99	315 462,94	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers	17 500,00	0,00	0,00
TOTAL des recettes réelles d'investissements		442 448,99	330 229,43	15 025,00
021	Virement de la section de fct	20 956,00		
040	Opérations entre sections	2 750,00	15 502,59	0,00
TOTAL des recettes d'ordre		23 706,00	15 502,59	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté	155 447,07		
TOTAL des recettes d'investissement		621 602,06	345 732,02	15 025,00

Considérant les éléments susvisés ;

M. le Maire s'étant absenté de la salle, sous la présidence de M. Charles FRITSCH, Adjoint

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Hohrod
- **DE DONNER** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5.2. Affectation des résultats 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rappel du compte financier unique de l'exercice **2024**,

Considérant les besoins du service,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2024**,

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

Section d'investissement :

RESULTAT TOTAL DE CLOTURE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT TOTAL DE CLOTURE 2024 (Inscription au 001)	RESTES A REALISER 2024 (total des inscriptions)		Résultat cumulé
155 447.07 €	264 696.39 €	420 143.46 €	D	168 493.08 €	266 675.38 €
			R	15 025.00 €	

Section de fonctionnement :

RESULTAT TOTAL DE CLOTURE 2023	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT TOTAL DE CLOTURE 2024	RESTES A REALISER 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
329 855.99 €	274 855.99 €	142 643.48 €	197 643.48 €		197 643.48

Considérant que **seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat** (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT EN FONCTIONNEMENT AU 31/12/2024	197 643.48 €
Affectation obligatoire en réserve au compte 1068 (couverture du besoin de financement) : <i>à l'apurement du besoin de financement</i>	-
Solde disponible affecté comme suit : <i>Affectation complémentaire en réserve (C/1068)</i>	130 000,00 €
<i>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)</i>	67 643,48 €
Total affecté au compte C/1068	130 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	0,00 €
Déficit à reporter ligne 002	0,00 €

A reporter en ligne 001 du BP 2024

420 143,46 €

5.3. Vote des subventions

Bénéficiaire de la subvention	Montant de la subvention 2024 en €	Montant demandé en 2025 en €
APALIB	273	341
APAMAD	142	138
Cercle généalogique	15	15
Club vosgien Vallée de Munster	400	400
EMDV – Ecole de musique	400	640
Fonds de solidarité Vallée de Munster	200	200
Mémorial du Linge	100	100
MAM - Maison des assistantes maternelles	250	750
Prévention routière	50	50
Skieurs du Tanet	160	240
Sisney Kids	1656	1578
Ecole de Soultzeren	200	0
Amicale du Conseil et personnel Hohrod	1280	0
Rencontre internationale cors des Alpes	/	150
Ecole de musique Ilienkopf	/	80
Divers	874	818
TOTAL	6000	5500

Le montant total des subventions accordées s'élève à 5 500 €. Les crédits seront inscrits au BP 2025 sur le compte 65748. Il est rappelé qu'en cas de demande en cours d'année, un vote par le conseil municipal est nécessaire pour validation d'une subvention.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** le tableau des subventions tel que présenté ci-dessus
- **DE CHARGER** M. le Maire à signer tout document y relatif.

5.4. Vote du budget primitif

M. le Maire rappelle les principaux projets détaillés en séance des commissions des finances du 07 et 28 mars 2025 et énumère les différentes sommes inscrites sur les lignes du budget, en dépenses et en recettes.

Dépenses de fonctionnement en €

Chapitre	Libellé	BP 2025 Proposé	BP 2025 Voté
011	Charges à caractère général	308 150,00	308 150,00
012	Charges de personnel	143 700,00	143 700,00
014	Atténuation de produits	500,00	500,00
65	Autres charges de gestion courante	48 085,48	48 085,48
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
	Total dépenses réelles :	500 435,48	500 435,48
023	Virement section d'investissement	0,00	0,00
042	Opération d'ordre entre sections (dont amortissements)	3 301,00	3 301,00
	TOTAL des dépenses de fonctionnement	503 736,48	503 736,48

Recettes de fonctionnement en €

Chapitre	Libellé	BP 2025 Proposé	BP 2025 Voté
70	Produits des services	131 350,00	131 350,00
73	Impôts et taxes	9 830,00	9 830,00
731	Fiscalité locale	175 000,00	175 000,00
74	Dotations et participations	115 213,00	115 213,00
75	Autres produits de gestion courante	4 700	4 700
Total des recettes de gestion des services		436 093,00	436 093,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
Total recettes réelles :		436 093,00	436 093,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00
R002	Résultat de fonctionnement reporté	67 643,48	67 643,48
TOTAL des recettes de fonctionnement		503 736,48	503 736,48

Dépenses d'investissement en €

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser	BP 2025 proposé	BP 2025 Voté
20	Immobilisations incorporelles	4 135,00	23 865,00	23 865,00
204	Subvention d'équipements versées	0,00	3 300,00	3 300,00
21	Immobilisations corporelles	164 358,08	458 561,38	458 561,38
Total des dépenses d'équipement		168 493,08	485 726,38	485 726,38
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	25 000,00	25 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		168 493,08	510 726,38	510 726,38
040	Opérations entre sections	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement		168 493,08	510 726,38	510 726,38
Total			679 219,46	679 219,46

Recettes d'investissement en €

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser	BP 2025 proposé	BP 2025 voté
13	Subventions d'investissement	15 025,00	72 750,00	72 750,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		15 025,00	72 750,00	72 750,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	13 000,00	13 000,00
1068	Affectation du résultat		130 000,00	130 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		
Total des recettes financières		0,00	143 000,00	143 000,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL des recettes réelles d'investissements		15 025,00	240 750,00	240 750,00
021	Virement de la section de fct	0,00	0,00	0,00
040	Opérations entre sections	0,00	3 301,00	3 301,00

TOTAL des recettes d'ordre		0,00	3 301,00	3 301,00
R001	Solde d'exécution positif reporté		420 143,46	420 143,46
TOTAL des recettes d'investissement		15 025,00	664 197,46	664 197,46
Total			679 219,46	679 219,46

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de Budget Primitif Général tel que présenté en séance :

Synthèse des dépenses et recettes inscrites aux sections de fonctionnement et d'investissement :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	503 736,48€	503 736,48
Investissement	679 216,46	679 216,46

Les deux sections du budget général sont présentées en équilibre.

6. Finances communales 2024 – Budget service des eaux

6.1. Approbation du Compte Financier Unique

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Dépenses de fonctionnement en €

Chapitre	Libellé	BP 2024	DM 2024	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	18 100,00	0,00	11 401,64
012	Charges de personnel	7 650,00	0,00	7 650,00
014	Atténuation de produits	10 460,00	0,00	10 456,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 900,00	0,00	0,00
	Total dépenses réelles :	39 310,00		29 507,64
023	Virement section d'investissement	54 248,29	0,00	
042	Opération d'ordre entre sections (dont amortissements)	40 000,00	0,00	39 242,61
TOTAL des dépenses de fonctionnement		133 558,29	0,00	68 750,25

Recettes de fonctionnement en €

Chapitre	Libellé	BP 2024	DM 2024	Réalisé 2024
70	Produits des services	63 400	0,00	66 596,06
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	540,00	0,00	557,08
Total des recettes de gestion des services		63 940,00		67 153,14
77	Produits exceptionnels	16 354,91	0,00	15 835,31
	Total recettes réelles :	80 294,91	0,00	82 988,45
042	Opérations d'ordre entre sections	1 100,00	0,00	1 071,02
R002	Résultat de fonctionnement reporté	52 163,38		
TOTAL des recettes de fonctionnement		133 558,29	0,00	84 059,47

Dépenses d'investissement en €

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	Reste à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	8 629,50	5 329,49	300,00
21	Immobilisations corporelles	78 000,00	2 869,89	24 495,65
Total des dépenses d'équipement		86 629,50	8 199,38	24 795,65
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 500,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 500,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		89 129,50	8 199,38	24 795,65
040	Opérations entre sections	1 100,00	1 071,02	0,00
Total des dépenses d'investissement		90 229,50	9 270,40	24 795,65
001	Solde d'exécution reporté	10 022,49		
Total des dépenses d'investissement		100 251,99	9 270,40	24 795,65

Recettes d'investissement en €

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	Reste-à-réaliser
13	Subventions d'investissement	65 500,00	52 806,40	10 482,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		65 500,00	52 806,40	10 482,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (avec 1068)	45 651,99	47 330,49	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Total des recettes financières		45 651,99	47 330,49	0,00
TOTAL des recettes réelles d'investissements		111 151,99	100 136,89	10 482,00
021	Virement de la section de fct	54 248,29		
040	Opérations entre sections	40 000,00	39 242,61	0,00
TOTAL des recettes d'ordre		94 248,29	39 242,61	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté	0,00		
TOTAL des recettes d'investissement		205 400,28	139 379,50	10 482,00

Considérant les éléments susvisés ;

M. le Maire s'étant absenté de la salle, sous la présidence de M. Charles FRITSCH, Adjoint

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 du service des eaux de la commune de Hohrod
- **DE DONNER** pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6.2. Affectation des résultats 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rappel du compte financier unique de l'exercice 2024.

Considérant les besoins du service,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section d'investissement :

RESULTAT TOTAL DE CLOTURE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT TOTAL DE CLOTURE 2024 (Inscription au 001)	RESTES A REALISER 2024 (total des inscriptions)		Résultat cumulé
-10 022,49 €	130 109,10 €	120 086,61 €	D	24 795,65 €	105 772,96 €
			R	10 482,00 €	

Section de fonctionnement :

RESULTAT FIN 2023	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT TOTAL DE CLOTURE 2024	RESTES A REALISER 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
67 815,37€	15 651,99€	15 309,22 €	67 472,60 €		67 472,60 €

Considérant que **seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat** (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT EN FONCTIONNEMENT AU 31/12/2024	67 472,60 €
Affectation obligatoire en réserve au compte 1068 (couverture du besoin de financement) : <i>à l'apurement du besoin de financement</i>	0,00 -
Solde disponible affecté comme suit : <i>Affectation complémentaire en réserve (C/1068)</i>	- €
<i>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)</i>	67 472,60 €
<i>Total affecté au compte C/1068</i>	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	0,00 €
Déficit à reporter ligne 002	0,00 €
<i>A reporter en ligne 001 du BP 2024</i>	120 086,61 €

6.3. Fixation du prix de l'eau

M. le Maire expose au Conseil Municipal la synthèse des modifications, notamment celles des redevances liées à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Il est rappelé que le budget ne comporte plus l'assainissement, cette compétence ayant été transférée à la CCVM au 1^{er} janvier 2024. Le budget 2025 est proposé de manière serrée en conservant les tarifs de 2024 pour aboutir à l'équilibre financier de la section d'exploitation. Il est proposé de maintenir les tarifs précédents.

Après exposé des faits et explications,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'établir les tarifs pour l'année 2025 comme suit :
 - Abonnement annuel : 62,00 €
 - Location annuelle du compteur : 20 €
 - Tarification de l'eau :

Tranche	Prix du m ³
0 à 500 m ³	2,00 €
A partir de 501 m ³	1,89 €

La période de référence de la facturation est l'année civile avec une édition des factures semestrielles (semestre 1 : consommation estimée ; semestre 2 : consommation sur la base d'un relevé du compteur).

6.4. Vote du budget primitif

M. le Maire rappelle les principaux projets détaillés en séance des commissions finances du 7 et 28 mars 2025 et énumère les différentes sommes inscrites sur les lignes du budget, en dépenses et en recettes.

Dépenses de fonctionnement en €

Chapitre	Libellé	BP 2025 Proposé	BP 2025 voté
011	Charges à caractère général	16 950,00	16 950,00
012	Charges de personnel	7 650,00	7 650,00
014	Atténuation de produits	6 550,00	6 550,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	200,00
022	Dépenses imprévues	1 372,60	1 372,60
	Total dépenses réelles :	32 722,60	32 722,60
023	Virement section d'investissement	65 000,00	65 000,00
042	Opération d'ordre entre sections (dont amortissements)	40 000,00	40 000,00
	TOTAL des dépenses de fonctionnement	137 722,60	137 722,60

Recettes de fonctionnement en €

Chapitre	Libellé	BP 2025 Proposé	BP 2025 Voté
70	Produits des services	67 200,00	67 200,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	100,00
	Total des recettes de gestion des services	67 300,00	67 300,00
77	Produits exceptionnels	100,00	100,00
	Total recettes réelles :	67 400,00	67 400,00
042	Opérations d'ordre entre sections	2 850,00	2 850,00
R002	Résultat de fonctionnement reporté	67 472,60	67 472,60
	TOTAL des recettes de fonctionnement	137 722,60	137 722,60

Dépenses d'investissement en €

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser	BP 2025 proposé	BP 2025 voté
20	Immobilisations incorporelles	300,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	24 495,65	199 504,35	199 504,35
	Total des dépenses d'équipement	24 795,65	199 504,35	199 504,35
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	8 818,61	8 818,61
	Total des dépenses financières	0,00	8 818,61	8 818,61
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	24 795,65	208 322,96	208 322,96
040	Opérations entre sections	0,00	2 850,00	2 850,00
	Total des dépenses d'investissement	24 795,65	211 172,96	211 172,96
	Total		235 968,61	235 968,61

Recettes d'investissement en €

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser	BP 2025 proposé	BP 2025 Voté
13	Subventions d'investissement	10 482,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		10 482,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (avec 1068)	0,00	400,00	400,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		
Total des recettes financières		0,00	400,00	400,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00
TOTAL des recettes réelles d'investissements		10 482,00	400,00	400,00
021	Virement de la section de fct	0,00	65 000,00	65 000,00
040	Opérations entre sections	0,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL des recettes d'ordre		0,00	105 000,00	105 000,00
R001	Solde d'exécution positif reporté		120 086,61	120 086,61
TOTAL des recettes d'investissement		10 482,00	225 486,61	225 486,61
Total			235 968,61	235 968,61

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** le projet de Budget Primitif annexe service de l'eau tel que présenté en séance :

Synthèse des dépenses et recettes inscrites aux sections de fonctionnement et d'investissement :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	137 722,60	137 722,60
Investissement	235 968,61	235 968,61

7. Affaire scolaire : Modification du temps scolaire pour l'après-midi à l'école élémentaire

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a été interpellé par la Directrice du RPC Hohrod/Soultzeren afin que le Conseil Municipal émette un avis concernant la modification des horaires de l'après-midi à l'école élémentaire.

M. le Maire précise que ce changement, qui n'aura aucune incidence sur la durée réglementaire de la journée scolaire, permettra de fluidifier la prise en charge des élèves, d'abord pour ceux de la maternelle, puis pour les élèves de l'élémentaire à la fin des cours. Il est proposé que les horaires de l'école élémentaire évoluent de la manière suivante : accueil des élèves de 13h30 à 13h40, et fin des cours à 16h10, à compter du 22 avril 2025.

VU l'avis du conseil d'école du 18 mars,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **EMET** un avis favorable à l'évolution des horaires de l'après-midi à l'école élémentaire.

8. Personnel communal – Protection sociale complémentaire – approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 28 février 2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre collectivité territoriale une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68 ainsi que sur les agents.

L'application de cet accord à notre collectivité territoriale est subordonnée à son approbation par le Conseil Municipal.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité territoriale conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025 ;

Vu les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 février 2025 donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.
- **DÉCIDE** de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.
- **PREND ACTE** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

9. Affaires foncières

9.1. Donation de parcelles par M. Richard Guy-Jean et M. Richard Alain

Par courrier en date du 9 septembre 2024, Messieurs Alain et Guy-Jean Richard ont fait part de leur volonté de donner à la commune d'Hohrod leurs parcelles situées sur le ban communal.

Ce don, qui se veut sans conditions, a pour objectif que ces parcelles puissent continuer à être entretenues et servir à la commune, les donateurs n'habitant plus en Alsace, après avoir vécu à Hohrodberg.

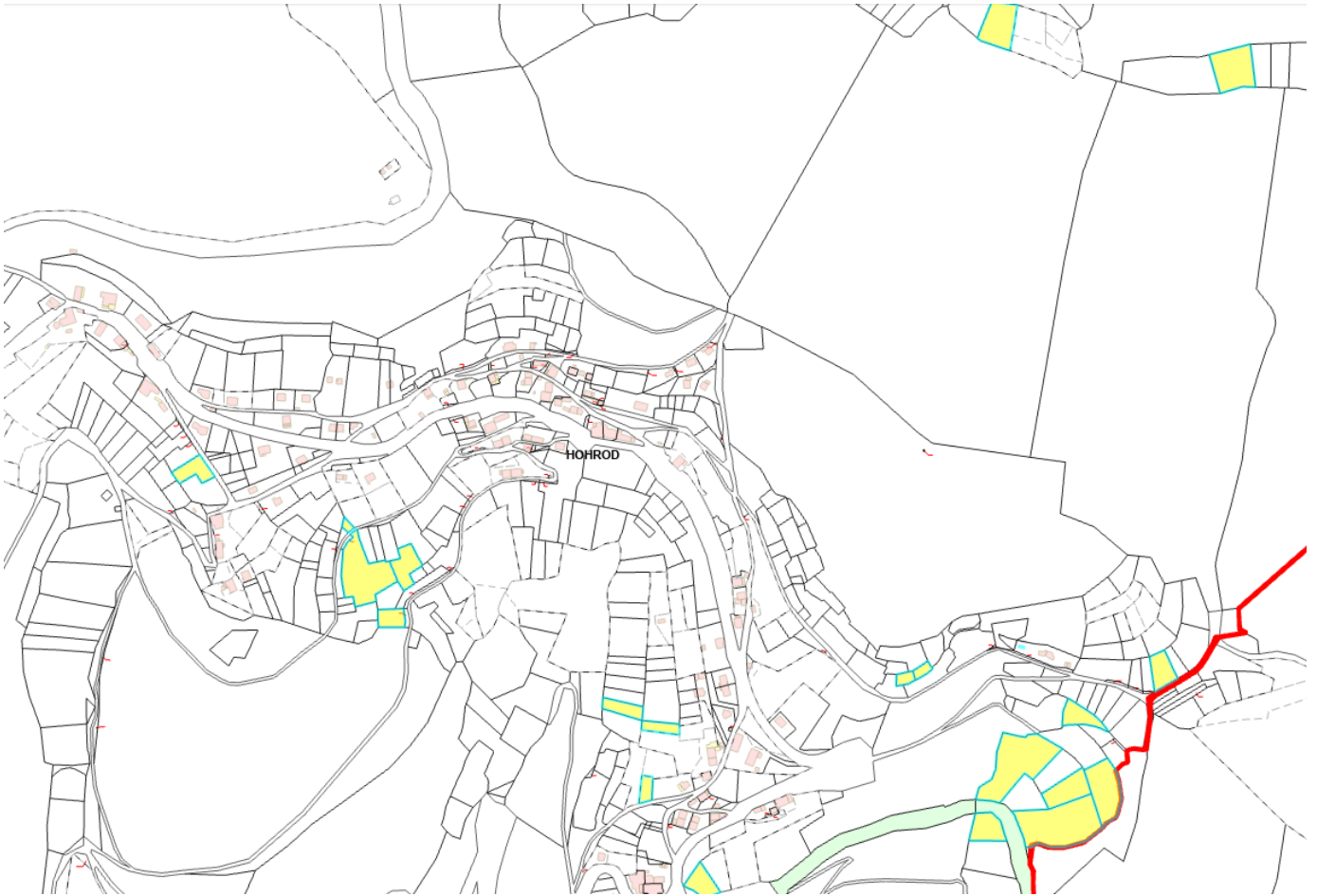
A noter qu'il est demandé, pour les terrains en location, que les baux se poursuivent

Les parcelles concernées par le don sont listées ci-dessous. Il s'agit principalement de parcelles classées en prés et en zone agricole, toutes les parcelles étant non constructibles.

COMMUNE DE HOHROD – PV DU CM 14.04.2025

Section	N° de parcelle	Adresse	Contenance (m²)	Groupe	Bail en cours
07	223	Barrabaacker	852	Prés	
07	167	Am Wald	127	Prés	
07	140	Riedwald	3 053	Prés	GAEC du Versant du Soleil
07	146	Riedwald	1 077	Prés	GAEC du Versant du Soleil
07	292	Riedwald	644	Taillis simples	GAEC du Versant du Soleil
06	174	Unter Aecker	677	Prés	EARL Ferme Oberlé
06	165	Unter Aecker	508	Prés	EARL Ferme Oberlé
06	145	Dafsaecker	406	Prés	
06	119	Vorder Hohrodberg	870	Prés	Sylvie Higlister
06	33	Wannbuckel	268	Prés	
06	35	Wannbuckel	244	Prés	
06	80	Obere Maettler	3 868	Prés	EARL Hautes Chaumes
06	85	Untere Maettler	1 085	Prés	
06	78	Obere Maettler	1 401	Prés	EARL Hautes Chaumes
06	82	Obere Maettler	4 109	Prés	EARL Hautes Chaumes
06	77	Obere Maettler	2 086	Prés	EARL Hautes Chaumes
06	71	Obere Maettler	885	Prés	EARL Hautes Chaumes
06	58	Schneiden	917	Prés	EARL Hautes Chaumes
09	21	Untere Schulzematt	1 742	Prés	
09	18	Knappenmatt	2 106	Prés	
TOTAL :			26 925		

Elles sont présentées en jaune sur le plan ci-après, toutes situées au niveau d'Hohrodberg :



Ces explications apportées, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le don pour la commune d'Hohrod des parcelles listées ci-dessus par Messieurs Guy-Jean et Alain RICHARD
- **PROLONGE** toutes locations et baux en cours sur ces parcelles, au montant du fermage en cours et selon la durée du bail ou de les intégrer dans les baux communaux à compter du 11 novembre 2025 selon les tarifs votés lors du conseil municipal
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à réaliser les avenants des baux en cours, écrits ou verbaux, aux conditions et charges qu'il jugera convenable
- **MANDATE** Maître Bingler, dont l'office notariale se situe 2 rue de l'Eglise à Munster (68140), pour la rédaction de l'acte
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir au don de ces parcelles dans les conditions prévues au CGCT.

9.2. Cession terrain – Elisabeth FRITSCH

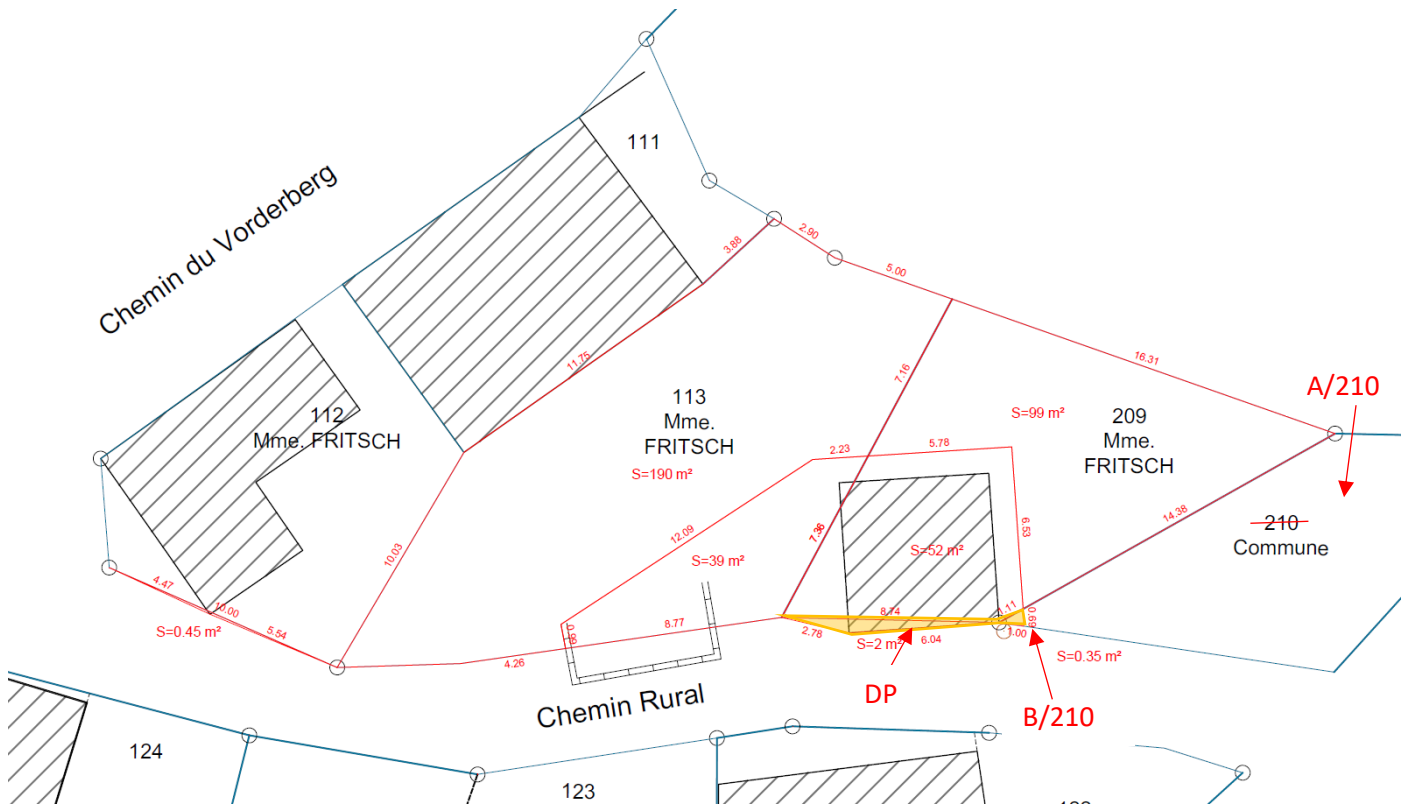
Dans le cadre de la vente d'un garage chemin du Vorderberg par Mme Elisabeth FRITSCH, demeurant 6 chemin du Vorderberg à Hohrod, il est apparu nécessaire de régulariser le domaine public, le garage ayant été construit en limite sur le domaine public, et empiétant sur ce dernier.

La commune a été sollicitée par mail en date du 02 avril 2025 par le cabinet de géomètre-expert Yann LE BOULAIRE, 14 chemin du Unter-Moenchberg à Munster (68140) pour validation du projet du procès-verbal d'arpentage et sortir du domaine public la partie impactée, à savoir une superficie d'environ 2 m².

Le plan ci-dessous permet de visualiser l'emprise du garage. De plus, il est demandé d'accéder sur la largeur d'un mètre autour du garage, la pointe de la parcelle n°210 section 06 est impactée par 0,35 m².

A noter qu'actuellement, l'emprise du domaine public est restreinte par l'installation d'une ancienne plate-forme bétonnée pour déposer le fumier, qui sera à terme démolie par le futur acquéreur, et permettra ainsi d'élargir cette rue étroite.





Au regard des superficies évoquées et des valeurs des terrains bâtis actuel suite aux ventes sur Hohrodberg, il est proposé de fixer le prix de l'are à 9000€, soit 90€/m², les frais de géomètre et de notaire étant à la charge du demandeur.

M. Willy FRITSCH étant concerné par cette délibération est sorti de la salle pour la délibération.

Ces explications apportées, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE CEDER** les parcelles « DP » issue du déclassement du domaine public d'une superficie d'environ 2m² et la parcelle B/210 d'une superficie d'environ 0,35 m² à Mme Elisabeth FRITSCH, résidant 6 chemin du Vorderberg à HOHROD (68140)
- **DE FIXER** le prix de vente à 9 000€ l'are,
- **DE METTRE** à la charge du demandeur les frais de géomètre et de notaire,
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

10. Points divers

Le Conseil Municipal a assisté, le samedi 12 avril, à une journée explicative sur la forêt, animée par le garde forestier Cyril ANTONY. Cette dernière a été riche d'information et très intéressante. Le garde-forestier a su apporter toutes les explications concrètes sur les parcelles communales visitées et montrer l'intérêt de son action et du partenariat avec la municipalité.

Plus aucun point n'étant soulevé, la séance est levée à 21h53.

Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal
de la Commune de HOHROD
de la séance du 14/04/2025

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal
2. Urbanisme
 - 2.1. Déclarations préalables
 - 2.2. Certificat d'urbanisme
3. Conseil municipal – Etat annuel des indemnités des élus
4. Vote des taux des impôts directs locaux
5. Finances communales 2025 - Budget général
 - 5.1. Approbation du Compte Financier Unique
 - 5.2. Affectation des résultats 2024
 - 5.3. Vote des subventions
 - 5.4. Vote du budget primitif
6. Finances communales 2024 – Budget service des eaux
 - 6.1. Approbation du Compte Financier Unique
 - 6.2. Affectation des résultats 2024
 - 6.3. Fixation du prix de l'eau
 - 6.4. Vote du budget primitif
7. Affaire scolaire : Modification du temps scolaire pour l'après-midi à l'école élémentaire
8. Personnel communal – Protection sociale complémentaire – approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance
9. Affaires foncières
10. Points divers

Tableau des signatures

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
Matthieu BONNET	Maire		
Charles FRITSCH	1 ^{er} Adjoint		
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 ^{ème} Adjointe		
Éric GEORGEON	3 ^{ème} Adjoint		
Pierre OTTER	Conseiller municipal		
Stéphanie MICLO	Conseillère municipale		
Michel DEYBACH	Conseiller municipal	Absent excusé	
Sylvie HIGLISTER	Conseillère municipale		
Jérôme MADHER	Conseiller municipal		
Willy FRITSCH	Conseiller municipal		
Maxime SAUMON	Conseiller municipal		